

« Ah ! nous vivons sous une façon de République qui prouve que les mots les plus sublimes deviennent de vains titres qui s'étalent aux regards quand, dans les sociétés, les principes qu'ils représentent ne sont pas intégralement appliqués. »

Hubertine Auclert, *Égalité sociale et politique de la femme et de l'homme*, discours prononcé au Congrès ouvrier socialiste de Marseille en 1879

Contre une dépolitisation du féminisme : retour sur les origines d'un mot et d'un mouvement

par **Sylvie Leprince**, membre du CREAL76



Action suffragiste aux élections municipales parisiennes de 1908 : Hubertine Auclert renverse une urne dans la mairie du IV^e arrondissement (*Le Petit Journal*, supplément illustré du 17 mai 1908).

Contre une dépolitisation du féminisme : retour sur les origines d'un mot et d'un mouvement

Le 10 janvier 2022, dans la série *Secrets d'histoire*, présentée sur France 3 par Stéphane Bern, était diffusé un documentaire intitulé « Molière, ses mystères... ». Trois jours plus tard, Aurore Évain, spécialiste du théâtre du XVII^e siècle, sollicitée plus d'un an auparavant par l'équipe de l'émission pour apporter son éclairage sur le dramaturge, proteste vigoureusement sur son blog, dénonçant « une émission hagiographique et une interview tronquée ».

Ses propos, déclare-t-elle, « ont été détournés pour soutenir la thèse portée par Stéphane Bern, assemblée dans l'émission, selon laquelle "Molière était un féministe avant l'heure". Avec pour conséquence, une nouvelle fois, la triste binarisation du débat, à laquelle j'espérais échapper en invoquant le droit à la nuance (1) ».

Ce fait illustre, parmi d'autres, que l'emploi, à tout propos et hors de propos, des mots *féminisme* et *féministe* non seulement jette la confusion sur ce qu'ont été les combats pour l'émancipation des femmes mais permettent en toute tranquillité de continuer à véhiculer une vision très conventionnellement patriarcale de l'histoire.

(1) Les principales références bibliographiques se trouvent en fin de brochure.

Sommaire

Molière féministe ?	page 3
<i>Féministe</i> : un mot apparu en France au début de la Troisième République	page 4
Un mariage (de libres penseurs) et un enterrement (de la cause des femmes)	page 6
Une quête de reconnaissance pour un mouvement sans nom	page 8
République, socialisme et <i>féminisme intégral</i>	page 9
<i>Féminisme, feminism, femminismo, feminismo, Feminismus, φεμινισμός, Феминизм...</i>	page 12
Non, le féminisme n'a pas toujours existé	page 14

Molière féministe ?

Aurore Évain diffuse sur son blog la plus grande partie de l'interview donnée à l'équipe de Stéphane Bern, qui a duré trois quarts d'heure. On la voit attentive à replacer le point de vue développé par Molière dans le contexte des débats de son époque sur la condition féminine. Elle décrit une société dans laquelle le discours des tenants de la domination masculine reste prépondérant, même si, dans certains milieux, les femmes ont pu acquérir une forme d'indépendance. Elle explique que la thèse des *Femmes savantes*, loin d'être une position d'avant-garde, combat les idées développées par le petit nombre de celles et ceux qui, dans les salons tenus par des femmes lettrées, tentaient de faire évoluer les rapports entre les sexes en remettant en cause leurs attributions traditionnelles. De son travail de recherche, qu'elle a nourri en mettant en scène des œuvres écrites par des femmes-autrices plongées aujourd'hui dans l'oubli, nous ne saurons rien, car, sur les quarante-cinq minutes d'interview, seules deux seront conservées dans l'émission, adroitement sélectionnées pour pouvoir s'insérer dans un discours univoque, visant à servir la gloire d'un écrivain chargé d'incarner le génie français.

« C'est sans doute le procédé le plus malhonnête de cette interview, s'insurge l'historienne, m'y faire dire le contraire de ce que j'y défendais. À savoir que si Molière n'était pas un misogyne, il n'était pas non plus un féministe. »

Elle cite à l'appui de ses dires un article paru en 1990 dans la *Revue française de pédagogie* : « La femme savante. Figure de l'idéologie sexiste dans l'histoire de l'éducation ».

Son autrice, Nicole Mosconi, philosophe de formation, analyse de façon détaillée la pièce de Molière pour en dégager la signification et étudie l'utilisation qui en a été faite par la suite pour enfermer les femmes dans un prétendu « savoir féminin », qui était en fait un savoir au rabais. Au terme de ce travail, elle est conduite à conclure que « cette pièce est un des premiers témoins de l'idéologie sexiste au sens moderne,



P. Brizart d.

J. Sauné f.

LES FEMMES SCAVANTES

Chrysale défendant Martine contre les accusations de Philaminte et de Bélise : « Je vis de bonne soupe et non de beau langage. » (*Les femmes savantes*, frontispice de l'édition de 1682)

en ce sens qu'elle produit une forme sécularisée de l'antiféminisme religieux traditionnel ».

Or, c'est dans un développement au sujet de cette pièce que Stéphane Bern affirme : « Les femmes, c'est toute sa vie, un sujet sur lequel il reste intarissable. On peut même dire de Molière qu'il est bien avant l'heure un féministe. »

La démonstration en est exécutée en trois temps, après une introduction où l'on met en scène Aurore Évain elle-même, qui sert ainsi de caution féminine à une idée qu'elle combat, aussi bien par la plume que sur les planches.

Premier temps : la thèse est affirmée par

Christophe Mory, écrivain, auteur d'une biographie de Molière, en dehors de toute remise en contexte (« il est avant-gardiste sur la cause des femmes »).

Deuxième temps : confondant production littéraire et réalité historique, Jean-Christian Petitfils, historien de l'Ancien Régime, nous fait prendre pour argent comptant les travers de personnages de comédie, conçus par Molière pour faire rire le spectateur et entraîner son adhésion (« il se moque des femmes qui vont beaucoup trop loin »).

Troisième temps : pour ceux qui ne seraient pas convaincus, une prestation de Fabrice Luchini vient botter en touche. Peu importe les idées développées par Molière, seule compte la force de la langue (« je ne sais pas ce que pense Molière »).

Comme tout cela est familier à l'oreille ! Ces arguments, ou d'autres à peu près semblables, je les ai moi-même lus et entendus dans les années 1970, à l'époque où, adolescente, j'étudiais les œuvres au programme, notamment *Les précieuses ridicules* et *Les femmes savantes*. Je comprenais que la thèse défendue dans ces deux pièces n'allait pas précisément dans le sens de l'émancipation des femmes mais que, sur ce sujet, seul un silence révérencieux était de mise. Toutes les questions que je pouvais me poser en tant qu'individu.e née de sexe féminin n'avaient pas d'intérêt au regard de valeurs beaucoup plus hautes qu'il s'agissait de perpé-

tuer : une certaine idée de la littérature, de la nation française, des hiérarchies institutionnelles.

Quant à ces *Secrets d'histoire*, ils se révèlent en réalité comme une ode au règne de Louis XIV, glorifiant dans un même discours l'écrivain et le monarque absolu. Qu'en 2022 encore, une émission diffusée sur une chaîne de service public continue à véhiculer des représentations aussi conventionnelles, voire réactionnaires, ne peut qu'interroger. Mais l'emploi abusif des termes *féminisme* et *féministe* n'est pas propre à une émission qui cherche à faire de l'audimat par des moyens démagogiques. Il est tout à fait banal aujourd'hui, y compris en milieu universitaire, d'utiliser ces mots dans les contextes les plus divers. Pour s'en tenir à l'historiographie des pays occidentaux, on entend couramment parler, au risque d'approximations douteuses, de féminisme à la Renaissance, au Moyen Âge, voire dans l'Antiquité. Certes, le destin exceptionnel de telle ou telle femme (généralement bien née), de même que l'expression d'une empathie, voire d'un sentiment de révolte face à la dure condition féminine, ont toute chance d'être de tous les temps et de tous les lieux. En faire des manifestations du *féminisme* contribue à brouiller la perception du caractère inédit de ce mouvement, apparu tout récemment à l'échelle de l'histoire de l'humanité. Le fait que les mots *féminisme* et *féministe* datent seulement de la deuxième moitié du XIX^e siècle ne doit pas non plus être considéré comme un effet du hasard.

Féministe : un mot apparu en France au début de la Troisième République

L'historienne états-unienne Karen Offen est la première, dans un article de 1987 de la *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, à s'être penchée de façon sérieuse sur l'origine de ces deux mots. Réfutant l'attribution traditionnelle à Charles Fourier de *féminisme*, elle signale l'apparition de *féministe* sous la plume d'Alexandre Dumas fils en 1872, sa réutilisation par la suffragiste Hubertine Auclert en 1882, sa popularisa-

tion, ainsi que celle du mot *féminisme*, à la faveur d'un congrès international tenu à Paris en 1892, puis leur adoption dans d'autres pays, en l'espace de quelques années, par l'intermédiaire de leur traduction en diverses langues. Mais si Offen a rétabli la matérialité des faits, elle n'en cède pas moins, elle aussi, au mirage de l'intemporalité du féminisme.

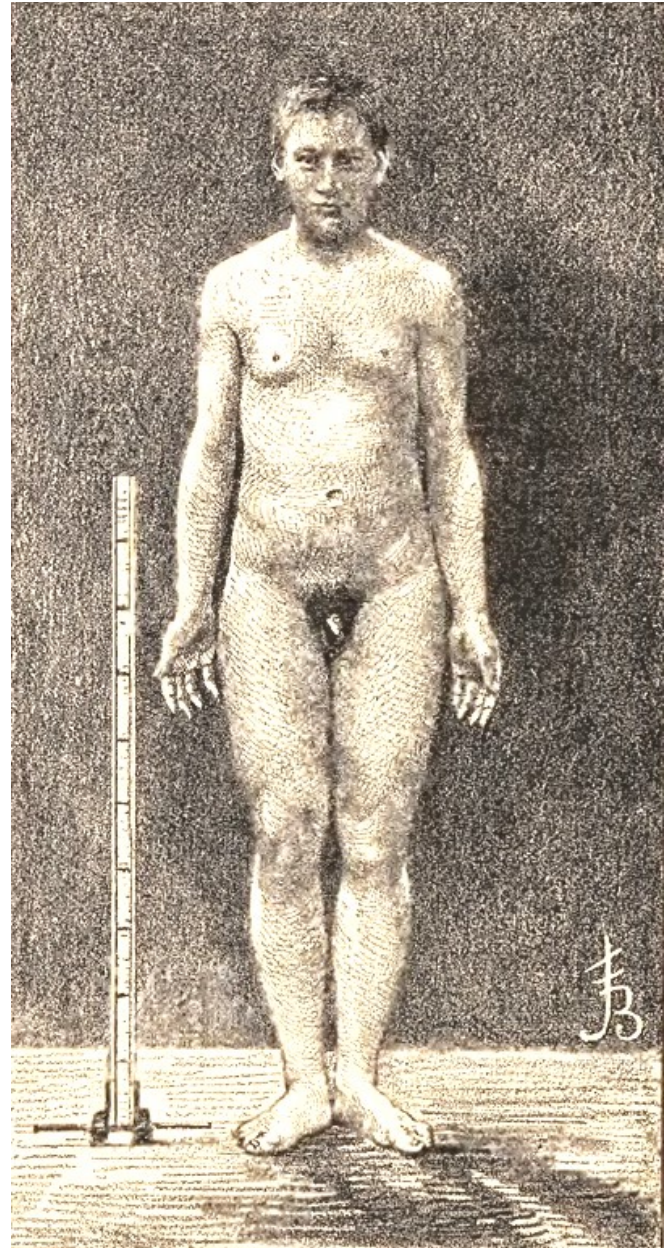
Dans un ouvrage publié en 2000, *European feminisms, 1700-1950. A political history*, elle déclare en effet : « Être féministe, c'est obligatoirement, spécifiquement et principalement s'attaquer à la domination des hommes sur la culture et la société, dans quelque situation géographique ou historique que ce soit, et quelles que soient les combinaisons du problème avec d'autres questions (2). »

Reprenons point par point les jalons qu'elle-même nous fournit, afin de mieux comprendre le cadre conceptuel de l'émergence du féminisme (3).

Le terme *féministe* est en effet créé en 1872 par Alexandre Dumas fils, le célèbre auteur de *La Dame aux camélias*, dans un essai intitulé *L'Homme-Femme*. Utilisé comme un substantif masculin, il lui sert à désigner les hommes qui ont choisi de défendre les intérêts des femmes au nom du principe d'égalité : « Les *féministes*, passez-moi ce néologisme, disent, à très bonne intention d'ailleurs : tout le mal vient de ce qu'on ne veut pas reconnaître que la femme est l'égal de l'homme et qu'il faut lui donner la même éducation et les mêmes droits qu'à l'homme ; l'homme abuse de sa force, etc., etc. Vous savez le reste. Nous nous permettrons de répondre aux féministes que ce qu'ils disent là n'a aucun sens. La femme n'est pas une valeur égale, supérieure ou inférieure à l'homme, elle est une valeur d'un autre genre, comme elle est un être d'une autre forme et d'une autre fonction. »

À l'époque, à la différence de *féministe*, le mot *féminisme* existe déjà mais avec une signification fort éloignée du néologisme de Dumas : dans les milieux littéraires et artistiques, il sert à évoquer une sensibilité particulière, propre aux femmes, ou qui porte la marque de cette sensibilité supposée. Ainsi apparaît-il, dans *La Revue du mois littéraire et artistique* du 1^{er} novembre 1860, pour qualifier le style d'une peintre orientaliste, Henriette Browne : « Une femme enfin, M^{me} Browne, a pénétré dans les harems, et nous a

rapporté de petits poèmes de grâce, d'afféterie, de féminisme qu'un homme n'eût jamais saisi. » Le mot trouve aussi à s'employer dans le domaine médical, avec une première attestation en 1871 dans l'ouvrage du médecin Ferdinand-Valère Faneau de la Cour, *Du féminisme et de l'infantilisme chez les tuberculeux*, et aura cours pendant plusieurs décennies.



« Féminisme (d'après la photographie d'un malade de la Salpêtrière) » : illustration de l'ouvrage du Dr Henry Meige, *L'infantilisme, le féminisme et les hermaphrodites antiques*, 1895.

(2) *European feminisms, 1700-1950. A political history*, Stanford University Press, 2000. Le livre a été publié en français en 2012 par les Presses universitaires de Rennes sous le titre : *Les féminismes en Europe. 1700-1950*.

(3) La question fondamentale mais complexe des conditions matérielles de son apparition (notamment la remise en cause de la production vivrière domestique par la révolution industrielle et l'entrée en masse des femmes dans le salariat) sera laissée de côté.

Le docteur Henry Meige en donne en 1895 la définition suivante : « Le nom de *Féminisme* sert à désigner un *syndrome morphologique* qui se révèle au temps de la puberté chez de jeunes garçons dont l'appareil sexuel a subi congénitalement ou accidentellement un arrêt dans son évolution. »

Il précise plus loin : « Un *état mental féminin* va de pair avec la conformation corporelle. Il participe de l'état psychique de l'éphèbe et de la femme, et se complique à l'occasion des stigmates psychiques de l'Hystérie (4). »

Ces développements montrent comment un discours à prétention scientifique peut venir conforter les idées reçues en présentant la différence des sexes comme un antagonisme fondamental entre le masculin et le féminin, censés marquer de façon exclusive le corps tout entier de même que le psychisme, tout écart par rapport à la norme ainsi posée étant traité en terme de pathologie voire de monstruosité. Dans ce système, les femmes apparaissent comme des êtres infantiles, inachevés, à la sensibilité immature. Le fait de glorifier cette sensibilité dans le champ littéraire ou artistique n'est pas de nature à modifier la hiérarchie ainsi instituée.

La point de vue développé par Dumas fils dans *L'Homme-Femme* ne se différencie pas fondamentalement de ces formes de représentation. L'« homme-femme » désigne pour lui le couple

idéal, dans lequel l'homme domine et la femme n'est qu'une auxiliaire, chacun ayant compris ses droits et devoirs « naturels », découlant de la volonté divine. Cependant, dès cette époque, l'écrivain n'est pas considéré comme un ennemi par celles qui se battent pour les droits des femmes. Cette même année 1872, il publie, sous l'égide de l'Association pour l'émancipation progressive de la femme, un autre livre, *La question de la femme*, recueil de citations tirées de ses œuvres. L'ouvrage est préfacé par Julie-Victoire Daubié, cofondatrice de l'association et première femme à avoir été reçue au baccalauréat en 1861. Si, dans ces deux livres, l'écrivain défend un point de vue genré et exalte les vertus familiales, il s'y montre cependant sensible aux difficultés relationnelles entre les femmes et les hommes, qu'il attribue à un abus de pouvoir de ces derniers, et déclare que seules de nouvelles lois pourront y porter remède, notamment le droit au divorce (5) et la reconnaissance des enfants adultérins.

Dans les années qui suivent, tandis que *féminisme* poursuit son chemin avec les mêmes usages, le mot *féministe* ne fait pas recette. Il faut attendre 1882 et un article publié par Hubertine Auclert dans son journal *La Citoyenne*, pour que soit relancé ce deuxième terme. Un retour en arrière de deux ans permettra d'en mieux saisir les circonstances.

Un mariage (de libres penseurs) et un enterrement (de la cause des femmes)

Au mois de mars 1880 est créé dans le X^e arrondissement de Paris un groupe de la Libre Pensée, l'avènement et la consolidation de la III^e République favorisant, dans la capitale et en province, un début d'organisation de ce mouvement (6). L'organe républicain *Le Mot d'ordre*, par la voix duquel s'expriment les différentes for-

mations parisiennes, donne la liste des membres de la commission d'administration de ce nouveau groupe, où figure une jeune femme de 31 ans, Hubertine Auclert, déjà connue pour ses prises de position en faveur du droit de suffrage des femmes (7).

(4) Dr Henry Meige, *L'infantilisme, le féminisme et les hermaphrodites antiques*, G. Masson éditeur, Paris, 1895. Les italiques figurent dans le texte original.

(5) Une loi sur le divorce avait été votée en 1792 puis abrogée en 1816. La possibilité de divorcer ne sera réinstaurée qu'en 1884, mais avec des clauses plus favorables à l'homme qu'à la femme.

(6) En janvier 1879, le remplacement du maréchal de Mac-Mahon par Jules Grévy à la présidence de la République apparaît comme le signe de la conjuration du péril monarchique.

(7) *Le Mot d'ordre*, 9 mars 1880, article intitulé : « Propagation de la foi civile. Organisation du groupe de la Libre-Pensée du dixième arrondissement ».

La première manifestation publique du groupe a lieu le 6 avril suivant, lors du mariage purement civil de deux libres penseurs de l'arrondissement. Hubertine Auclert, ainsi qu'Henri Couthier, secrétaire du groupe, ont été délégués pour prendre la parole à l'issue de la cérémonie.

Selon le compte rendu paru dans *Le Mot d'ordre*, l'oratrice félicite les époux de s'être affranchis « du préjugé qui fait passer de la mairie à l'église » et dénonce le texte de loi qui vient de leur être lu, « basé sur l'esprit de l'église qui consacre le principe d'autorité (8) ». Cette deuxième partie du discours va déclencher les foudres du sénateur Ferdinand Hérold, préfet de la Seine, et le conduire à adresser, le 21 avril, une circulaire à tous les maires de Paris : « Il y a quelques jours, à la mairie du 10^e arrondissement, à la suite et à l'occasion d'un mariage civil, une personne dont on parle beaucoup en ce moment a prononcé un discours dont le texte même ne m'est pas connu, mais dont le fond roulait sur les inégalités établies entre le mari et la femme par les articles du Code civil dont l'officier de l'état civil venait de donner lecture quelques instants auparavant. »

Il se félicite de la dignité nouvelle acquise par le mariage civil, qui conforte les institutions républicaines, mais condamne des propos qui, selon lui, portent atteinte au respect de la loi, à la solennité de l'événement et donc à la République elle-même : « Il importe plus que jamais, à une époque où quelques esprits superficiels, alliés à ce qui reste d'ennemis des institutions de la Révolution, essaient de tourner en ridicule cette cérémonie si grande dans sa simplicité, d'en écarter avec soin tout ce qui pourrait diminuer le respect du public (9). »

Il invite en conséquence les maires à surveiller les discours prononcés à l'issue des mariages afin, « au premier écart », de faire évacuer la salle.

Auclert répond au préfet par l'intermédiaire de différents journaux, notamment *Le Mot d'ordre*



Hubertine Auclert (1848-1914) : « Nous, femmes, nous ne nous occuperons pas d'aider le despotisme à changer de mains, ce que nous voulons, ce n'est pas déplacer, c'est tuer le privilège. »

du 3 mai et *Le Temps* du 4 mai. Se défendant d'avoir troublé la cérémonie et revendiquant la mairie comme « la maison de tous », elle conclut en déclarant : « Je n'ai pas outrepassé mon droit, puisque la cérémonie civile était accomplie, et que, en dehors des actes officiels, un préfet, fût-il sénateur, ne peut pas plus exiger des femmes le respect des lois faites sans elles et faites contre elles, qu'il ne peut exiger des esclaves le respect des chaînes qui les assujettissent. »

De leur côté, dès la publication de la circulaire, les groupes fédérés de la Libre Pensée se sont désolidarisés de la militante des droits des femmes. Dans deux articles du *Mot d'ordre*, Edmond Lepelletier, l'un des promoteurs de l'organisation fédérale, qualifie l'affaire d'« incident Hérold-Hubertine Auclert » et reproche au préfet de mettre en œuvre des mesures de rétorsion générale sur la base d'un cas particulier, dans lequel la Libre Pensée n'est pas impliquée (10).

(8) *Le Mot d'ordre*, 11 avril 1880, article intitulé : « Propagation de la Libre-Pensée ». L'officier municipal était chargé de lire les articles 212 à 216 du Code civil. L'article 213 proclamait : « Le mari doit protection à sa femme, la femme obéissance à son mari. »

(9) La circulaire est reproduite in extenso dans le journal *Le Temps* du 28 avril 1880.

(10) *Le Mot d'ordre*, 30 avril et 2 mai 1880.

Dans le même journal, Couthier récuse toute responsabilité dans « la fâcheuse allocution », qui « a été improvisée par l'auteur ».

Dans ces circonstances, Auclert n'a pas d'autre choix que de donner sa démission du groupe, que *Le Mot d'ordre* annonce en ces termes, certainement par la plume de Lepelletier : « Nous recevons de Mlle Hubertine Auclert une seconde

lettre où elle déclare que “ la Libre Pensée ayant son pape, ses grands et petits vicaires, son orthodoxie”, elle n'a plus rien à faire à la Libre Pensée.

Dont acte.

La Libre-Pensée n'a pas de pape, et n'a pas besoin de papesse (11). »

Une quête de reconnaissance pour un mouvement sans nom

Cette expérience a dû être particulièrement amère pour la militante. Elle y revient deux années plus tard, dans le numéro de septembre 1882 du journal *La Citoyenne*, qu'elle a créé en février 1881 (12). Ayant appris par les journaux que, tout récemment, un libre penseur avait pu haranguer des mariés dans une mairie de Paris, elle félicite (ironiquement) le préfet de la Seine en poste, successeur d'Héroid, d'avoir « levé l'interdit » de son prédécesseur et poursuit : « Je ne doute pas que la liberté d'adresser dans les mairies quelques mots aux nouveaux mariés, liberté dont je serai heureuse d'user, est octroyée aux femmes comme aux hommes, aux féministes comme aux libres-penseurs, car il serait incompréhensible que les libres-penseurs puissent aller à la mairie critiquer l'Église, sur l'esprit de laquelle reposent les lois matrimoniales, alors que les féministes ne pourraient aller à cette même mairie critiquer les lois matrimoniales qui sont basées sur l'esprit de l'Église.

Vous ne ferez pas de distinction, monsieur, entre ceux qui attaquent l'effet et ceux qui attaquent la cause ; du moment qu'un partisan de la libre-pensée a pu parler, les partisans de l'affranchissement des femmes ont le droit de parler. »

L'affaire de 1880 lui a fait comprendre qu'à la différence de la Libre Pensée, courant militant qui bénéficie désormais d'une certaine reconnaissance voire d'un appui des autorités républicaines elles-mêmes (13), les revendications

qu'elle défend n'ont pas de statut politique. Elle se souvient certainement que Lepelletier a qualifié son intervention à la mairie du X^e arrondissement de « discours spécial, et d'une certaine personnalité ». Le mouvement en faveur des droits des femmes doit être clairement identifié, et pour cela, il a besoin d'être nommé autrement que par des périphrases.

Elle reprend donc le néologisme de Dumas, *féministe*, investi du sens qu'il lui a donné en 1872, mais en l'appliquant cette fois, et de façon positive, aux représentants des deux sexes.

Il ne s'agit pas, comme certain.es ont pu le dire, d'un procédé de « retournement du stigmat », par lequel un groupe décrié s'approprie le terme dépréciatif employé pour le désigner. On a vu que Dumas n'était pas perçu de façon négative par les groupes qui défendaient les droits des femmes.

Son néologisme a le mérite, à l'image d'autres termes de même formation - comme *socialiste* - de définir un choix intellectuel et militant, que l'écrivain n'approuve pas mais dont il peut comprendre les motivations (« à très bonne intention d'ailleurs »).

Un essai qu'il a publié en 1880, *Les femmes qui tuent et les femmes qui votent*, montre de plus une évolution notable de sa part, qui tient certainement pour partie au changement de contexte politique.

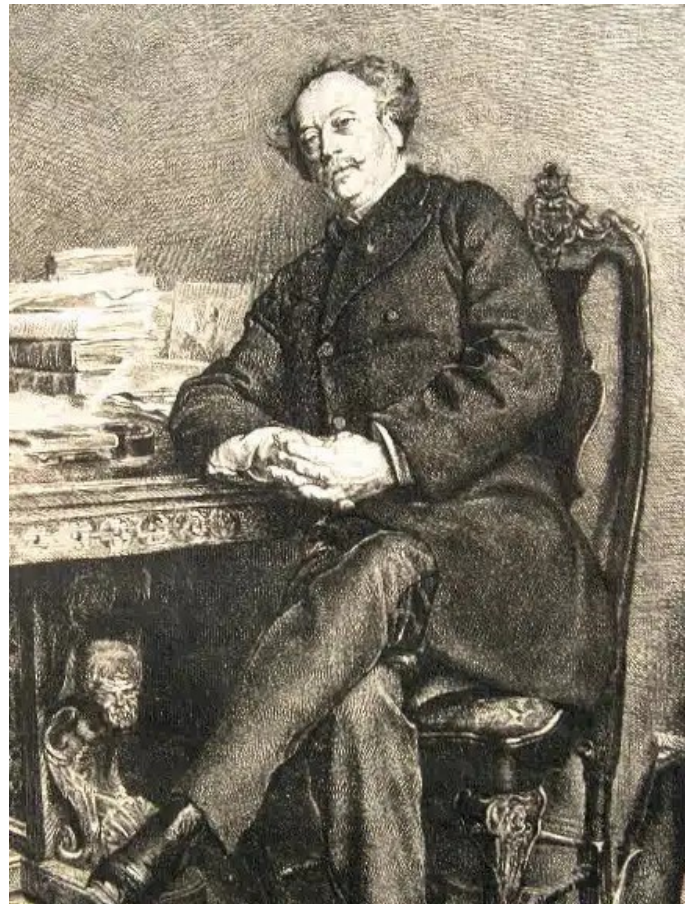
(11) *Le Mot d'ordre*, 3 mai 1880. Ce texte suit immédiatement la réponse d'Hubertine Auclert au préfet.

(12) Son texte est également publié dans *Le Figaro* du 4 septembre 1882.

(13) La loi instaurant la laïcité de l'enseignement public primaire a été votée en mars 1882.

Si Dumas continue à prôner la protection du sexe faible par le sexe fort, il perçoit désormais la nécessité d'ouvrir plus largement aux femmes des droits qui leur étaient jusque là refusés : prenant à nouveau parti pour le divorce et la reconnaissance des enfants nés hors mariage, il défend à présent le droit de vote des femmes. La brochure, qui cite à plusieurs reprises Hubertine Auclert de façon élogieuse, vient sans conteste prêter un appui de taille à cette dernière, d'autant qu'à l'époque, la voix de la militante reste relativement isolée, même dans son propre camp : de grandes figures comme Léon Richer et Maria Deraismes ont désavoué en 1878 sa revendication suffragiste, trouvant plus opportun de s'en tenir dans l'immédiat au combat pour les droits civils.

Comment s'est opéré ce rapprochement improbable entre l'écrivain conservateur et celle qui réclame pour les femmes l'égalité totale des droits ? Nous l'apprenons par un article du *Figaro* du 23 septembre 1880, signé Albert Wolff. Au début de cette année-là, Hubertine Auclert, avec une dizaine d'autres femmes, a demandé à être inscrite sur les listes électorales. Au refus qui leur a été opposé, Auclert a répondu en déclarant que, n'étant pas reconnue comme citoyenne, elle ne paierait pas ses impôts, ce qui a conduit à la saisie de ses meubles. D'après le journaliste du *Figaro*, c'est en passant devant le domicile au moment de la saisie que Dumas aurait pris le parti d'épouser la cause d'Auclert en faveur du vote des femmes. Et ce n'est pas sans une pointe d'inquiétude que Wolff précise : « Jusqu'ici, les revendications politiques de la femme n'avaient pas dépassé les quatre murs d'une guinguette des anciens boulevards où quelque cotillon émancipé parlait à la lueur d'une lampe à pétrole, devant un public indifférent. On en pouvait rire, mais quand un grand esprit comme Dumas, avec l'autorité de la situation acquise et d'un caractère irréprochable, se fait le



Alexandre Dumas fils (1824-1895) : « Je ne vois pas en quoi l'infériorité musculaire de la femme lui interdirait de voter. »

champion de ces idées, cela devient sérieux. » Quoi qu'il en soit de la véracité de l'anecdote, une chose est sûre : Hubertine Auclert a apprécié cette prise de position, dont les échos médiatiques étaient susceptibles de donner de la crédibilité à un combat encore assez unanimement méprisé ou moqué. Interrogée sur l'essai de Dumas par l'hebdomadaire *Les Contemporains*, elle dit « qu'elle sait gré au polémiste de l'appui immense qu'il a donné, par son talent, à la cause des femmes », regrettant toutefois qu'il se soit arrêté au droit de vote et ne soit pas allé jusqu'à l'éligibilité (14).

Elle n'hésite d'ailleurs pas, dès 1882, à mettre en avant le nom de l'écrivain dans son journal *La Citoyenne*, dont la première page porte désormais en exergue : « Avant dix ans, les femmes seront électeurs comme les hommes. ALEXANDRE DUMAS fils. 1880 ».

(14) *Les Contemporains*, numéro du 10 mars 1881 consacré à Hubertine Auclert.

République, socialisme et féminisme intégral

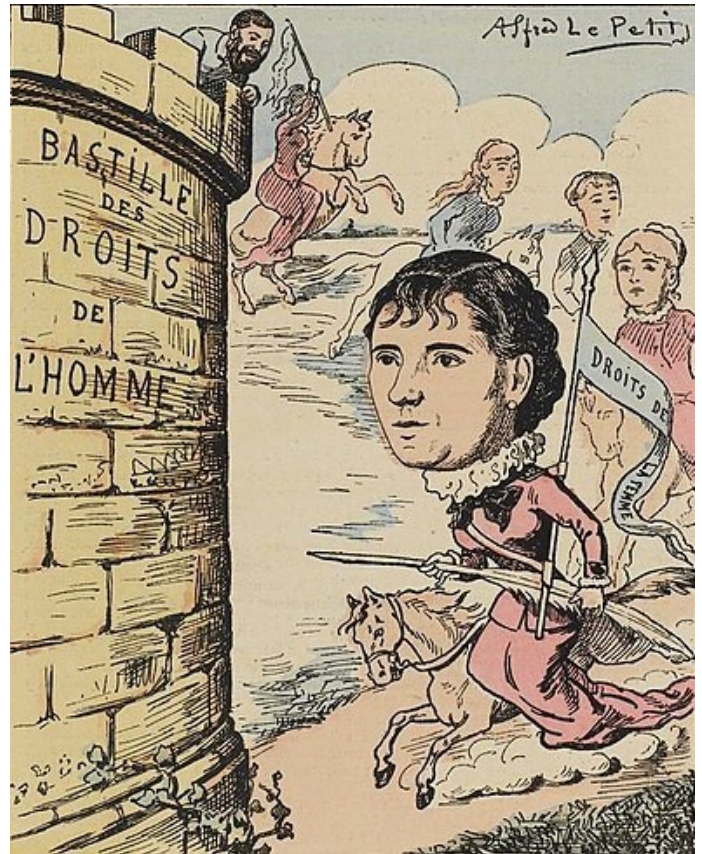
Comment se définissait à cette époque ce qu'on peut désormais nommer sans ambiguïté le *féminisme* d'Hubertine Auclert ? Une réunion tenue à Paris le 15 mai 1880 par la société qu'elle préside, Le Droit des femmes, permet d'en saisir les lignes directrices.

L'événement est rapporté par *Le Figaro* du 16 mai, franchement sarcastique, et par *Le Temps* du 17 mai, un peu moins hostile. Il a lieu à Paris, quartier des Batignolles, dans une grande salle de la rue Lévis. La présidence d'honneur a été décernée, en son absence, à Louise Michel, pour rendre hommage tout autant à une forte personnalité, symbole de l'émancipation féminine, qu'à la combattante de la Commune, dont les sympathisants attendent avec impatience le retour imminent d'exil (elle sera à Paris le 9 novembre 1880).

Le programme distribué en début de séance porte une formule figurant dans les statuts de l'Association internationale des travailleurs (connue plus tard sous le nom de « Première Internationale ») : « Pas de devoirs sans droits, pas de droits sans devoirs » et une citation de Condorcet : « Ou aucun individu de l'espèce humaine n'a de véritables droits, ou tous ont les mêmes ; et celui qui vote contre le droit d'un autre, quels que soient sa religion, sa couleur ou son sexe, a dès lors abjuré les siens (15). »

À la tribune vont se succéder conférencières et conférenciers, qui traiteront tour à tour les sujets suivants : rapport de l'association avec la presse, travail des femmes, liens entre le socialisme et la femme. Le moment le plus attendu est celui où Hubertine Auclert prend la parole pour s'exprimer sur le refus de l'impôt par les femmes, préconisé par son association : « Il faut que la femme refuse de payer l'impôt si elle ne peut contrôler la façon dont elle est gouvernée, c'est-à-dire exploitée », explique-t-elle, d'après le compte rendu du *Temps*.

Le Figaro s'attarde pour sa part sur le moment où l'oratrice dénonce l'absence, jusqu'à ce jour,



Hubertine Auclert tente de faire pénétrer les droits de la femme dans la bastille des droits de l'homme, dessin d'Alfred Le Petit (hebdomadaire *Les Contemporains*, 10 mars 1881).

de toilettes publiques pour les femmes à Paris, réclamation que le journal juge bon de tourner en dérision.

On le voit, le féminisme d'Hubertine Auclert trouve ses fondements théoriques dans le principe de l'égalité des droits, énoncé par la Révolution, mais aussi dans les thèses portées par le mouvement socialiste, qui émerge et se développe en France au même moment que le mouvement féministe. Il faut toutefois avoir en tête ce qu'est le socialisme de l'époque : dans le mouvement ouvrier sont encore très présents les courants plus tard considérés comme relevant du « socialisme utopique », tels que le fouriérisme et le saint-simonisme, qui ont joué un rôle fondamental dans l'émergence de la revendication féminine d'émancipation (l'anarchisme proudhonnien, étroitement masculiniste, y conserve aussi beaucoup de poids). La SFIO, visant à unifier le

(15) La citation est tirée de son article, « Sur l'admission des femmes au droit de cité », publié en 1790 dans le *Journal de la Société de 1789*.

socialisme, et donc à en donner une image plus univoque, ne sera fondée qu'en 1905.

Mais plus qu'aux mots, Hubertine Auclert est attachée aux faits et porte un regard très critique sur ceux qui se réclament des principes républicains ou de la doctrine socialiste sans les appliquer de manière conséquente. Cela apparaît clairement dans le discours qu'elle a prononcé quelques mois auparavant, en octobre 1879, au Congrès ouvrier socialiste de Marseille, où elle représentait à la fois la Société du droit des femmes et la Société des travailleuses de Belleville, association ouvrière de vente et de production (16).

Elle dénonce en premier lieu une République qui glorifie la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen mais ne la met pas en œuvre : « Ah ! nous vivons sous une façon de République qui prouve que les mots les plus sublimes deviennent de vains titres qui s'étalent aux regards quand, dans les sociétés, les principes qu'ils représentent ne sont pas intégralement appliqués. »

« Intégralement », dit-elle, et le mot est important car il servira à définir, une quinzaine d'années plus tard, ce courant moteur du féminisme, le « féminisme intégral », revendiquant pour les femmes l'intégralité des droits accordés aux hommes.

Mais la revendication va au-delà de la question juridique : l'émancipation féminine telle que la conçoit Auclert est étroitement liée à la notion d'« instruction intégrale », théorie élaborée au début du siècle par Charles Fourier et dont l'objectif est l'accomplissement personnel des individus (17).

Elle le souligne dans le même discours : « Nous voulons pour elles comme pour vous l'instruction intégrale, les mêmes facilités de développement physique, moral, intellectuel, professionnel. Nous voulons pour les femmes, comme pour les

hommes, liberté de conscience, liberté d'opinion, liberté d'action. »

Hubertine Auclert le sait, c'est la Révolution elle-même qui a étouffé dans l'œuf les aspirations des femmes : elle évoque le mépris dans lequel furent tenues les revendications d'Olympe de Gouges, les positions misogynes des hommes de la Révolution, la fermeture par la Convention des clubs féminins.

Elle n'épargne pas non plus les militants socialistes, qui constituent son auditoire. Certains, la majorité, continuent à vouloir maintenir ce qu'elle nomme « les privilèges de sexe ». Mais les autres ne valent pas forcément mieux : « Je m'adresse maintenant à ceux qui se déclarent partisans de l'égalité de l'homme et de la femme, mais dont le mot d'ordre est : Chut ! ... Ne perdons pas notre temps à nous occuper de ce détail. Un détail ! l'exploitation d'une moitié de l'humanité par l'autre moitié ! Dans la société future, continuent ces prétendus socialistes, les femmes auront leurs droits. Ils imitent en cela les prêtres qui promettent aux déshérités de la terre des jouissances au ciel. Ni les déshérités de la fortune, ni les déshérités du droit, ni les pauvres, ni les femmes ne pourront se contenter toujours de vaines promesses. »

Après 1882, même si Auclert utilise à plusieurs reprises dans *La Citoyenne* l'expression « mouvement féministe », elle ne fera pas école et le mouvement pour l'émancipation des femmes restera quelque temps encore sans nom.

Un rapprochement s'opère cependant entre *féminisme* et *féministe* mais pour désigner ce qui relève du féminin ou de l'intérêt pour le féminin. Un article du *Figaro* du 3 mai 1888 déclare par exemple au sujet d'un écrivain, Fernand de Girodon-Pralon : « Avec *Une femme*, le roman contemporain comptait un *féministe* de plus. L'idéal de l'auteur, c'est l'apothéose, je dirais presque la déification de la femme. »

(16) Auclert elle-même n'est pas une ouvrière. Elle vit, depuis 1869, de l'héritage de ses parents, qui possédaient d'importants biens fonciers dans l'Allier. Son train de vie, fait de sobriété et d'économie, s'apparente à celui de la petite bourgeoisie de l'époque. Ses revenus lui permettent toutefois de se consacrer entièrement au combat féministe sans être astreinte à un emploi salarié

(17) Je remercie Nathalie Brémand de m'avoir indiqué que cette notion d'« instruction intégrale » (ou « éducation intégrale »), « misant sur la simultanéité des apprentissages et la globalité de l'enseignement », provenait de Charles Fourier et avait servi de programme éducatif à l'Association internationale des travailleurs et aux communards.

Une nouvelle de Gaston Bergeret, « Les féministes », publiée en novembre 1884 dans la *Revue politique et littéraire*, mérite toutefois une mention particulière. Elle relate les méfaits d'une association secrète, la Société des Féministes, dont le but est d'établir la suprématie de la femme, et se conclut de la façon sui-

vante : « Quant à la Société des Féministes, elle a pris de jour en jour un plus grand développement. Soutenue par sa puissante hiérarchie, faiblement contrariée par le gouvernement, elle est devenue une force sociale avec laquelle il faudra compter un jour. »

Féminisme, feminism, femminismo, feminismo, Feminismus, φεμινισμός, Феминизм...

C'est en 1892 que l'adjectif *féministe* va connaître subitement une vague de popularité qui ne fera que s'amplifier par la suite. Le phénomène doit être mis en rapport avec l'intérêt médiatique suscité par la tenue à Paris, entre le 13 et le 15 mai, du Premier congrès annuel de la Fédération des Sociétés féministes jointes à l'Union universelle des femmes. Comme l'indique l'intitulé, le congrès se veut à la fois national (la toute récente Fédération des Sociétés féministes a été mise sur pied en novembre 1891 par deux militantes françaises, Eugénie Potonié-Pierre et Maria Martin) et international (l'Union universelle des femmes, qui a son siège à Paris, a été fondée en 1889 par la polonaise Marya Chéliga). Les organisatrices ont pu rassembler, outre les groupes français, 35 déléguées de différents pays d'Europe ainsi que des États-Unis. Les principales résolutions prises par ce congrès - où certain.es ont repéré une forte influence du socialisme saint-simonien - sont : égalité des droits de l'homme et de la femme, droit de suffrage et d'éligibilité.

D'autres congrès internationaux ont déjà eu lieu précédemment : le tout premier s'est tenu, à Paris déjà, en 1878. Mais, en 1892, l'action collective des femmes, leur volonté de se constituer en mouvement organisé et d'ampleur internationale paraît désormais si incontestable que les journaux s'emparent de l'événement et adoptent les deux mots *féministe* et *féminisme* pour désigner ce combat militant.

Un nouveau congrès parisien, en avril 1896, nommé cette fois-ci Congrès féministe international, vient renforcer la visibilité du mouvement, désormais unanimement connu en France sous le nom de « féministe », que ce soit pour le soutenir ou le décrier. Celle qui préside le congrès, Maria Pognon, présidente de la Ligue française pour le droit des femmes, le dira clairement en 1897 : « Féminisme est un mot créé tout récemment, vers 1892, pour indiquer l'action commune des individus des deux sexes revendiquant pour la femme des Droits égaux à ceux de l'homme (18). »

Après leur adoption en France, les mots *féministe* et *féminisme*, traduits dans différentes langues, se répandent rapidement dans les pays européens, aux États-Unis, en Australie et dans plusieurs pays d'Amérique latine.

Cette origine française des deux termes ne doit cependant pas faire croire que la France est le fer de lance du combat pour les droits des femmes. De nombreux témoignages, français ou étrangers, attestent du contraire.

Prenons par exemple l'ouvrage écrit par le social démocrate allemand August Bebel, *La femme et le socialisme*, dont la première version (en allemand) date de 1879. Dans une étude comparée des droits des femmes dans différents pays, il décrit la situation de la femme allemande comme particulièrement mauvaise mais déclare qu'« en France, la femme est plus mal partagée encore (19) ».

(18) *La Fronde*, 1^{er} numéro, jeudi 9 décembre 1897.

(19) Page 110 de la traduction française de 1891.

Et il ajoute : « Ce n'est pas l'effet du hasard si, dans la langue française, l'être humain pris en général et l'être humain masculin ne sont désignés que par un seul et même mot : « l'homme ». Le droit français ne connaît l'être humain qu'en tant qu'homme. » Par comparaison, la situation des femmes lui paraît bien plus satisfaisante en Russie, en Angleterre ou aux États-Unis.

Maria Pognon le confirme dans son discours inaugural du congrès de 1896 : « Les nations étrangères nous devançant de beaucoup dans ce mouvement, les délégués de l'Amérique, de l'Angleterre, de l'Allemagne, de la Belgique, du Danemark, de la Finlande, de la Hollande, de l'Italie, du Portugal, de la Roumanie, de la Russie, de la Suisse nous diront ce qu'ils ont déjà tenté ou obtenu dans leur pays et prouveront à la France que, si elle a la première revendiqué les droits de l'homme, elle est malheureusement à l'arrière-garde des nations civilisées en ce qui concerne les droits de la femme (20). »

Nations civilisées : disons plutôt nations dont la prééminence et l'éclat s'appuient sur une exploitation féroce des populations autochtones et colonisées. L'intérêt des propos de Maria Pognon est de souligner les difficultés que rencontre en France le combat féministe pour s'organiser et obtenir des résultats : si la Grande Révolution a servi de matrice à une pensée politique de l'émancipation des femmes, le pays n'a pas offert un terreau favorable au développement de ce combat. Abandonnée par la Révolution, la cause des femmes a été enterrée par le Code civil napoléonien de 1804, et ceci avec des effets durables (21).

Toutefois, si l'on compare les différents pays où, au cours du XIX^e siècle, les femmes commencent à s'organiser pour sortir de leur état de dominées, les ressemblances l'emportent sur les différences. Que les avancées soient chez elles importantes ou non, les féministes s'expriment dans un vocabulaire commun axé sur l'égalité

juridique, l'urgence étant pour elles d'obtenir les droits déjà acquis par les hommes et de faire disparaître les lois qui les mettent sous la coupe du sexe masculin. Les incompréhensions, voire les divergences, proviennent essentiellement d'un état différent de l'organisation politique et de la législation de ces pays, induisant des débats et des priorités qui leur sont propres.

Dans le cas des États-Unis, vite considérés comme le pays d'élection de la cause des femmes, c'est du combat pour l'abolition de l'esclavage qu'a émergé le mouvement féministe, dont le premier manifeste est issu de la Convention de Seneca Falls, en juillet 1848.

Cette « Déclaration de sentiments », rédigée par Elizabeth Cady Stanton, est construite sur le modèle de la Déclaration d'Indépendance de l'Amérique de 1776, de même que le texte d'Olympe de Gouges de 1791 reprenait la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen d'août 1789. On retrouve donc dans les deux



Sojourner Truth (vers 1797-1883) : « Je suis les droits de la femme », déclare-t-elle en 1851, à la Convention pour les droits des femmes de l'Ohio.

(20) *Journal des femmes*, avril 1896.

(21) Ce retard n'a pas été rattrapé par la suite : il suffit de comparer à quelle date les Françaises ont obtenu le droit de vote, l'accès à la contraception ou la dépénalisation de l'avortement - avec non plus seulement les pays d'Europe occidentale ou les États-Unis mais avec les pays du monde entier - pour constater que la France ne figure pas dans le peloton de tête. On pourrait étendre ce constat à la reconnaissance par le droit français d'évolutions sociétales de toute nature.

manifestes féministes l'affirmation de l'universalité des droits, commune à la déclaration des États-Unis d'Amérique et à celle de l'Assemblée nationale française, affirmation appuyée sur la notion de « droits naturels », qui sera abandonnée par la suite. À l'image également de leurs modèles respectifs, Olympe de Gouges évoque dans son préambule un « Être suprême », tandis que la Déclaration de sentiments se réfère, de façon plus appuyée, à un dieu créateur (Olympe de Gouges : « La femme naît libre et demeure égale à l'homme en droits » ; Déclaration de sentiments : « Nous tenons ces vérités pour évidentes en elles-mêmes que tous les hommes et les femmes sont créés égaux, qu'ils ont été dotés par leur créateur de certains droits inaliénables et que parmi ces droits figurent la vie, la liberté et la poursuite du bonheur. »)

Ce vocabulaire des droits universels est tout aus-

si présent dans les déclarations de la militante abolitionniste et féministe Sojourner Truth, née esclave sous le nom d'Isabella Baumfree dans l'État de New-York vers 1797 et devenue libre en 1827. Nourrie de récits bibliques, elle n'en soutient pas moins les mêmes revendications d'accès à la citoyenneté et d'égalité des droits quand elle prend la parole, en 1867, au premier congrès de l'American Equal Rights Association, à New York : « Je veux que les femmes obtiennent leurs droits. Devant les tribunaux, les femmes n'ont aucun droit, aucune voix ; personne ne vient parler pour elles (22). » Dans le même discours, elle réclame pour les femmes le droit de suffrage et, se référant aux lourdes tâches accomplies lorsqu'elle était esclave, l'égalité de salaire avec les hommes : « Nous en faisons autant, nous mangeons autant, nous voulons autant. »

Non, le féminisme n'a pas toujours existé

Pour comprendre comment se définit le féminisme dans la décennie 1890, au moment où le mot se popularise, la lecture des écrits d'un des acteurs du mouvement, Léopold Lacour, se révèle particulièrement éclairante. Professeur d'histoire devenu homme de lettres, il se déclare à la fois socialiste et féministe et il a été présent aux deux congrès de 1892 et 1896.

Dans un ouvrage publié en 1897, *Humanisme intégral. Le duel des sexes – la cité future*, il présente le féminisme comme puisant sa source dans la Révolution française et énumère les figures qui en jalonnent l'histoire : Olympe de Gouges, Mary Wollstonecraft, Condorcet, les saint-simoniens et saint-simoniennes (notamment Pauline Roland), Jeanne Deroin, Flora Tristan, Victor Hugo. Pour les États-Unis, il cite Cady Stanton, Suzanne Anthony, Lucy Stone.

Pour Léopold Lacour, le féminisme ne peut être qu' « intégral » : il doit revendiquer pour les femmes les moyens d'un accomplissement intégral de leur personnalité. L'ajout de l'adjectif est nécessaire, depuis que le mot est devenu en vogue, par les tentatives de récupération de tout bord, qui conduisent à une édulcoration ou à une dénaturation de son contenu. Il illustre ce phénomène en évoquant d'une part un « féminisme chrétien », apparu deux ans auparavant, et d'autre part le cas de romanciers qui, tel Paul Bourget, se sont fait une spécialité de la psychologie féminine et, de ce fait, s'appellent féministes, alors qu'ils sont clairement antiféministes. Il précise qu'il préférerait pour sa part l'expression « humanisme intégral », la question de l'émancipation des femmes n'étant pas dissociable de celle de l'humanité tout entière (23).

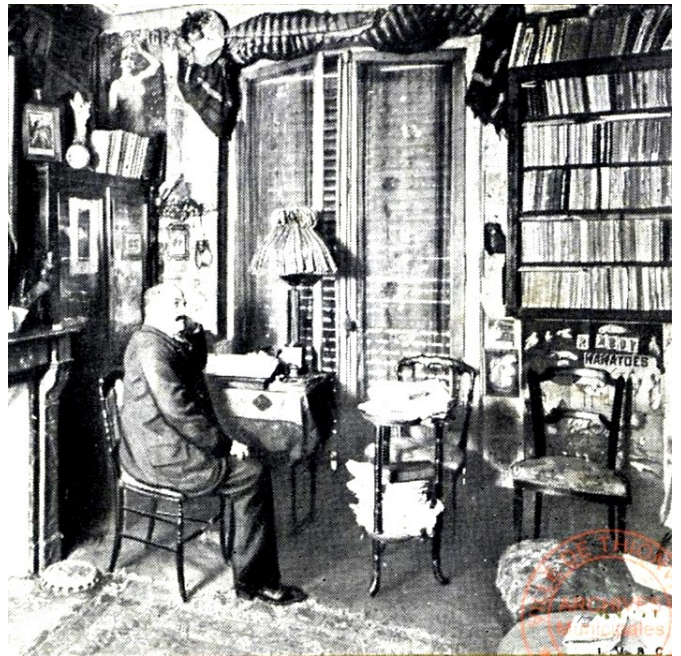
(22) « I want women to have their rights. In the courts, women have no rights, no voice ; nobody speaks for them. » TRUTH, Sojourner. *Et ne suis-je pas une femme ?*, trad. de : *And ain't I a woman ?* bilingue Payot, Paris, Payot & Rivages, 2021, p. 67 et 120 .

(23) Depuis quelques années, un courant réactionnaire, sous la conduite de l'essayiste Marianne Durano, tente de s'approprier l'expression « féminisme intégral » en lui donnant un sens résolument contraire à sa définition de la fin du XIX^e siècle.

En 1900, il publie un autre livre, *Les Origines du féminisme contemporain. Trois femmes de la Révolution : Olympe de Gouges, Théroigne de Méricourt, Rose Lacombe*, qu'il présente comme destiné à donner « une sorte d'illustration » aux théories développées dans l'ouvrage précédent. Entre-temps, les emplois abusifs du mot *féminisme* ont continué à se développer. On peut citer l'article de René Doumic, « Le féminisme au temps de la Renaissance », publié par la très conservatrice *Revue des Deux Mondes*, dans sa *Revue littéraire* du 15 octobre 1898. Le propos y est en substance le suivant : rien de nouveau sous le soleil, le féminisme s'est déjà manifesté en d'autres temps et il a piteusement échoué. Doumic considère la Renaissance comme la première époque de l'apparition du phénomène. Il se serait révélé dans une nouvelle conception du Beau, qui serait l'œuvre de la femme et manifesterait son nouveau pouvoir. On voit ici que le terme est encore imprégné du sens que lui avait donné, dès le Second Empire, le milieu des écrivains et des artistes. Le journaliste concède par ailleurs que « ce féminisme de la Renaissance [...] est tout aristocratique ».

Pour Léopold Lacour, c'est l'écrit d'Olympe de Gouges, la *Déclaration des droits de la Femme et de la Citoyenne*, qui constitue le premier manifeste du mouvement féministe : « C'était un *féminisme* absolu. Il ne demandait pas des droits, mais la totalité du droit pour l'universalité des femmes. »

Dans son avant-propos, Lacour s'attache à préciser ce qui fait la particularité du mouvement actuel et ne saurait s'appliquer aux époques antérieures : « C'est dans la Révolution française que se trouvent les véritables origines du mouvement féministe actuel : car si l'idée qu'il y a égalité intellectuelle entre l'homme et la femme est bien antérieure à la Révolution, si elle précéda le christianisme, c'est seulement du jour où furent proclamés les Droits de l'homme, du jour, au moins, où se leva sur le monde la grande espérance de l'émancipation de l'homme, qu'une doctrine parut et put paraître de l'émancipation parallèle de la femme, suivie d'un mouvement pour essayer de réaliser cette thèse intégrale.



Léopold Lacour (1854-1939) : « Olympe de Gouges est le grand aïeul féminin du Féminisme intégral. »

Jusqu'en 1789, ou plutôt jusqu'à la veille de la convocation des États généraux, des voix isolées revendiquèrent bien pour la femme le droit au développement libre et à l'emploi même politique de toutes ses facultés cérébrales ; mais ce féminisme, en apparence complet, restait aristocratique : ses professeurs de l'un ou de l'autre sexe ne songeaient et ne pouvaient guère songer qu'à une élite sociale, tout au plus, après les grandes dames, aux bourgeoises de haute bourgeoisie. » D'après cette thèse, le féminisme comporte donc trois composantes, dont aucune ne peut être considérée comme accessoire :

- 1° une théorie politique fondée sur l'égalité des droits et revendiquant le développement intégral des facultés des femmes ;
- 2° un mouvement qui fait émerger des formes d'organisation collective ;
- 3° la volonté de prendre en compte toutes les femmes, y compris celles des catégories sociales les plus dévaluées.

Cette définition met en lumière le caractère résolument nouveau de ce qui apparaît sous le nom de *féminisme*. Conçu comme un *féminisme intégral*, il ne pose pas de limites à l'émancipation mais laisse la voie ouverte à toute forme de développement ultérieur.

Deux écueils guettent aujourd'hui le féminisme : d'un côté, l'oubli voire le rejet des principes qui lui ont donné corps ; de l'autre, la confusion entretenue entre droits formels et droits réels.

L'érudite états-unienne Margaret Fuller, décrite par Eleni Varikas comme une « féministe fouriériste et républicaine », l'énonçait déjà dans un article publié en 1843 : « Bien que l'indépendance nationale soit ternie par la servilité des individus ; bien que la liberté et l'égalité n'aient été proclamées que pour céder leur place à un essor monstrueux du commerce d'esclaves ; bien que si souvent l'Amérique libre, tout comme le Romain, ne se sente libre que pour satisfaire ses appétits et son indolence par la misère de ses semblables, ce n'est pourtant pas en vain que cette déclaration fut faite : " Tous les hommes sont nés libres et égaux " (24). »

L'état actuel du monde n'incite pas à être plus

optimiste qu'il y a deux siècles, notamment si l'on considère les conditions de vie imposées aux femmes, où régressions et répression sont à l'œuvre, malgré de courageux combats menés un peu partout sur la planète.

Une conclusion s'impose cependant : il faut cesser de se laisser persuader, nous dit l'Iranienne Maryam Namazie, que « s'opposer à une forme de domination nécessite de se taire sur une autre ». Analysant la situation de son pays, elle livre un message de portée universelle, qui sonne comme un avertissement : le contrôle de la vie des femmes « est l'un des principaux moyens par lesquels l'autorité est naturalisée et reproduite. Toute issue politique qui préserve cette structure, quel que soit son emballage idéologique, rétablit les conditions de la domination (25) ».

(24) Margaret Fuller, *The Dial*, juillet 1843, citation mise en exergue de l'article d'Eleni Varikas, « Droit naturel, nature féminine et égalité des sexes », in *L'Homme et la société*, N. 85-86, 1987, https://www.persee.fr/doc/homso_0018-4306_1987_num_85_3_2311.

(25) Maryam Namazie, « Iran : pouvoir, héritage et discipline imposée au corps des femmes », 25 janvier 2026, <https://freethinker.co.uk/2026/01/iran-on-power-inheritance-and-the-disciplining-of-womens-bodies>.

BIBLIOGRAPHIE

AUCLERT Hubertine : *Égalité sociale et politique de la femme et de l'homme*, discours prononcé au Congrès ouvrier socialiste de Marseille, 1879, <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k753891>.

ÉVAIN Auréole : *La contre-histoire des Secrets d'histoire : Molière, un « féministe » ?* publié le 13 janvier 2022 sur son blog, <https://www.auroreevain.com/2022/01/13/la-contre-histoire-des-secrets-dhistoire-moliere-feministe-vraim>.

HAUSE Steven C. : *Hubertine Auclert : The French Suffragette*, Yale University Press, 1987.

LACOUR Léopold : *Humanisme intégral : le duel des sexes, la cité future*, Paris, P.-V; Stock, 1897, <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1183752p/f7.highres>.

LACOUR Léopold : *Trois femmes de la Révolution : Olympe de Gouges, Théroigne de Méricourt, Rose Lacombe*, Paris, Plon, 1900, <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k8630585q/f15.highres>.

MOSCONI Nicole : « La femme savante. Figure de l'idéologie sexiste dans l'histoire de l'éducation », *Revue française de pédagogie*, volume 93, 1990, p. 27-39, https://www.persee.fr/doc/rfp_0556-7807_1990_num_93_1_1371.

OFFEN Karen : « Sur l'origine des mots *féminisme* et *féministe* », *revue d'histoire moderne et contemporaine*, tome 34 n°3, juillet-septembre 1987, p. 492-496, https://www.persee.fr/doc/rhmc_0048-8003_1987_num_34_3_1421.

WIKANDER Ulla : « Equality claimed : women's congresses in Paris 1892 & 1896, *Feminism, familj och medborgarskap. Debatter på internationella kongresser om nattarbetsförbud för kvinnor 1889-1919*, Stockholm, Makadam 2006, traduction du suédois à l'anglais par l'auteurice, <http://www.ullawikander.se/wp-content/uploads/2017/04/Chapter-6-Pdf.pdf>.



édité par le CREAL76 , mars 2026

Comité de réflexion et d'action laïque de Seine-Maritime

www.creal76.fr

creal76@creal76.fr